

Label "Entreprise du Patrimoine Vivant"

Depuis 2006, le label d'Etat "Entreprise du Patrimoine Vivant" (EPV) récompense des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence. Leurs spécificités ? Elles savent brillamment concilier le savoir-faire rare et la création, le travail et la passion, le patrimoine et l'avenir, le local et l'international.

Grâce à ce label, des entreprises peuvent prétendre à une distinction d'Etat qui est une reconnaissance de l'ensemble de leur activité. Les pouvoirs publics ont souhaité appuyer, conforter et développer les marchés de ces pépites françaises. Il s'agit de reconnaître ainsi la valeur patrimoniale de ces entreprises qui constituent un des piliers de l'avenir manufacturier de notre pays, alors que l'intérêt du "fabriqué en France" est de plus en plus manifeste.

Attribué pour une période de cinq ans, le label EPV vise à pérenniser et favoriser la croissance de ces entreprises, grâce à un dispositif d'accompagnement spécifique.

C'est l'Institut Supérieur des Métiers (ISM) qui est en charge d'assurer le secrétariat de la Commission nationale des Entreprises du Patrimoine Vivant.

Plus d'informations sur le label, les conditions et les modalités d'attribution [cliquez ici](#)



Qualité

Label "Entreprise du Patrimoine Vivant"
Le MFQ Franche-Comté
Former, se former